



RÈGLEMENT

Shuko Montréal Concours d'idées pour l'aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars

Ville de Montréal
Division de l'urbanisme
et bureau Design Montréal

**RÉALISONS
MONTRÉAL**
VILLE UNESCO DE DESIGN

RÈGLEMENT

CONCOURS D'IDÉES
POUR L'AMÉNAGEMENT
DES ABORDS DE LA STATION
DE MÉTRO CHAMP-DE-MARS

VILLE DE MONTRÉAL
DIVISION DE L'URBANISME
ET BUREAU DESIGN MONTRÉAL

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION	4
2	DÉFINITIONS	5
3	ADMISSIBILITÉ	5
4	OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS D'IDÉES	6
5	CALENDRIER	9
6	INSCRIPTION	9
7	DOCUMENTS REQUIS POUR LA PROPOSITION	9
8	DATE LIMITE ET ADRESSE POUR L'ENVOI DES PROPOSITIONS	12
9	DROITS D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ	12
10	JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS	13
11	PRIX	14
12	DIFFUSION	14
13	QUESTIONS ET COMMENTAIRES	15
14	AIDE-MÉMOIRE	15
-		
	ANNEXE 1	
	FICHE D'INSCRIPTION CONCURRENT CATÉGORIE PROFESSIONNEL	16
	ANNEXE 2	
	FICHE D'INSCRIPTION CONCURRENT CATÉGORIE ÉTUDIANT	18
	ANNEXE 3	
	PLAN D'URBANISME	20
	ANNEXE 4	
	PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION	22
	ANNEXE 5	
	CARTOGRAPHIE	23
	ANNEXE 6	
	ORTHOPHOTO	24
	ANNEXE 7	
	Liste des documents disponibles lors de l'inscription	25
	ANNEXE 8	
	LIENS INTERNET SUGGÉRÉS	26

1 PRÉSENTATION

La Ville de Montréal est heureuse de lancer le concours d'idées pour l'aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars.

Ce concours est l'un des cinq « shukos » ou défis de création initiés par le maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, dans la poursuite des engagements pris par la Ville de Montréal et les partenaires du Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle, visant entre autres à promouvoir l'excellence en design et en architecture en généralisant la pratique des concours et par le fait même, à contribuer à l'affirmation de Montréal comme Ville UNESCO de design.

L'organisation du concours est assumée conjointement par la Division de l'urbanisme (programme) et le bureau Design Montréal (organisation et diffusion) du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal.

Le règlement et le déroulement du concours sont encadrés par un Comité de pilotage formé des principales instances publiques concernées, soit la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal.

Le concours s'inscrit dans la poursuite de la démarche de planification détaillée autour de l'autoroute Ville-Marie présentée dans le Plan d'urbanisme de Montréal. Il est lancé en parallèle à une étude de faisabilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette étude, pilotée conjointement par le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal, permettra d'évaluer, entre autres options envisagées, la faisabilité technique et financière du déplacement de la bretelle de sortie autoroutière située aux abords de la station de métro Champ-de-Mars.

L'objet du concours est de permettre l'exploration et l'illustration de diverses possibilités d'aménagement rendues possibles par le déplacement éventuel de la bretelle autoroutière.

Dans le contexte du processus complexe de validations techniques, tenu en parallèle, il s'agit strictement d'un concours d'idées, dont les résultats visent à nourrir la réflexion des instances publiques, des groupes, des citoyens et des professionnels concernés quant à l'avenir du secteur. Il ne s'agit donc pas d'un concours de projet visant la réalisation de l'une ou l'autre des propositions reçues dans le cadre du concours.

Les propositions déposées dans le cadre de ce concours devront être anonymes et le concours sera réalisé en une étape. Le concours s'adresse aux participants ayant leur adresse principale au Canada. Deux catégories de soumissions sont ouvertes, soit la catégorie des professionnels et celle des étudiants.

2 DÉFINITIONS

Concurrent : personne ou groupe de personnes agissant sous la coordination d'un professionnel ou d'un étudiant, ayant soumis une proposition dans le cadre du présent concours.

Étudiant : toute personne inscrite à temps plein, à l'automne 2009, dans un programme universitaire canadien menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement urbain (par exemple architecture, architecture du paysage, urbanisme, design de l'environnement, design urbain).

Lauréat : concurrent dont la prestation est sélectionnée par le jury dans le cadre du concours.

Professionnel : Tout praticien, membre d'un ordre ou d'une association professionnelle, diplômé d'un programme universitaire canadien menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement urbain (par exemple architecture, architecture du paysage, urbanisme, design de l'environnement, design industriel, design urbain) *ou dont la pratique dans le domaine est reconnue par ses pairs*, ce qui, dans ce dernier cas, devra être attesté par deux lettres de professionnels accrédités jointes au dossier de candidature.

Proposition : ensemble des documents de la prestation soumise par un concurrent dans le cadre du présent concours.

3 ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les professionnels et à tous les étudiants, ou regroupement de concepteurs agissant sous la coordination d'un professionnel ou d'un étudiant ayant leur adresse principale au Canada. A noter qu'un professionnel ne peut faire partie d'une équipe concurrente dans la catégorie étudiant. Par contre, un étudiant peut faire partie d'une équipe concurrente dans la catégorie professionnel. Les concurrents peuvent faire équipe avec tous types de créateurs et de concepteurs.

L'inscription pour ce concours d'idées est gratuite et obligatoire. Chaque concurrent doit s'inscrire avant le **15 janvier 2010** en utilisant le formulaire en ligne, disponible sur realisonsmontreal.com et, dans le cas d'une soumission par équipe, désigner un représentant d'équipe qui sera un professionnel ou un étudiant et qui agira comme coordonnateur et représentant officiel du concurrent. Toutes les communications des organisateurs du concours lui seront transmises. **La langue du concours est le français** (Voir 7.3 pour les détails). Le concurrent ou le coordonnateur de l'équipe devra être en mesure de communiquer en français.

La participation est anonyme et toute indication ou information transmise par quiconque aux organisateurs du concours ou aux membres du jury pouvant compromettre cet anonymat entraînera le rejet automatique de la proposition. Tout concurrent ne peut déposer ou participer qu'à une seule proposition.

Pour être admissible, la proposition d'un concurrent doit être complète et respecter les conditions de ce règlement. Toute candidature qui ne contient pas tous les documents listés au point 7, toute candidature qui contient des panneaux ou des dossiers qui ne soient pas conformes par leur dimension ou leur format de sauvegarde électronique sera **automatiquement disqualifiée**.

3.1 AVIS

Toute personne ayant participé à l'organisation du concours, au jury ou à l'élaboration du programme, un membre de sa famille, ses associés, les personnes à son emploi ne peut être concurrent. Les employés de la Ville de Montréal sont également inéligibles au concours.

Toute fausse déclaration, ainsi que le non-respect total ou partiel des conditions du présent concours entraîne le rejet immédiat d'une candidature ou d'une proposition.

4 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS D'IDÉES

L'hypothèse du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et du déplacement des bretelles de sortie autoroutières des rues Saint-Antoine et Sanguinet permet d'envisager la revitalisation urbaine du secteur, la possibilité de rétablir la trame des rues et de créer des lieux publics d'une qualité unique, à la hauteur de la présence de l'hôtel de ville et d'un des accès piétonniers les plus fréquentés au Vieux-Montréal.

Cette requalification du secteur face à l'hôtel de ville constituerait la poursuite logique des projets réalisés dans les dernières années, tel l'aménagement du Quartier International de Montréal (QIM), pour corriger la rupture causée par la tranchée de l'autoroute Ville-Marie.

Cette portion de territoire se situe à la jonction entre la vieille et la nouvelle ville et a subi au cours de son histoire de grandes transformations : la canalisation du ruisseau Saint-Martin avec la construction de la rue Saint-Antoine, l'établissement du faubourg Saint-Laurent, la construction du métro et de l'autoroute Ville-Marie. La station de métro Champ-de-Mars, avec sa magnifique verrière, œuvre de Marcelle Ferron, constitue un des rares vestiges à avoir survécu au passage de la construction de l'autoroute Ville-Marie et devient le point d'ancrage principal de l'intervention.

4.1 OBJET DU CONCOURS

D'une manière générale, ce concours d'idées suggère une réflexion collective sur le rôle charnière que jouent les abords de la station de métro Champ-de-Mars entre le centre-ville de Montréal et l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Ce concours invite les concurrents à réfléchir sur la question de la cicatrice urbaine comme lieu de création et d'innovation lors de l'intervention sur le domaine public ou la conception de nouveaux lieux publics. Plus spécifiquement, il porte sur l'exploration et l'illustration des possibilités d'aménagement dégagées par l'hypothèse du recouvrement de la tranchée autoroutière et du déplacement hors du périmètre immédiat de la station de métro Champ-de-Mars des bretelles de sortie de l'autoroute.

Les concurrents sont invités à proposer la forme d'un aménagement public ou des interventions sur le domaine public autour de la station de métro, qui constitue l'un des principaux accès piétonniers au Vieux-Montréal.

La proposition devra s'inscrire dans la séquence des espaces publics existants et tenir compte de l'environnement bâti présent et futur, notamment de la venue prochaine du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Elle devra encourager l'appropriation de l'espace urbain par le citoyen et constituer un cadre d'aménagement facilitant le cheminement dans la ville.

La proposition devra mettre en valeur la station de métro ainsi que sa relation visuelle et fonctionnelle avec la Cité administrative (constituée des édifices de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec), le Champ de Mars et l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. Elle devra permettre de renforcer les liens et les parcours publics entre le métro et les lieux publics environnants.

Elle pourra comporter :

- La définition de la géométrie d'un lieu public et des relations formelles et fonctionnelles avec les édifices qui pourraient le border;
- L'exploration et l'expression des potentiels d'usage du ou des nouveau(x) lieu(x) ainsi créé(s);
- L'exploration des matérialités et des éléments de mobilier adaptés au(x) lieu(x);
- Une série d'interventions ayant comme point d'ancrage la station de métro Champ-de-Mars et qui pourraient se poursuivre jusqu'aux limites du périmètre d'intervention pour investir l'ensemble du domaine public.

Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention comprend les abords immédiats de la station de métro Champ-de-Mars, qui pourraient faire l'objet d'une transformation radicale lors du recouvrement de la tranchée de l'autoroute et de l'enlèvement des bretelles autoroutières. Le périmètre intègre également un secteur plus élargi afin de permettre aux concurrents d'investir la question des parcours et des liens à créer entre les abords de la station de métro et les autres lieux significatifs à proximité.

Ce périmètre est illustré sur la carte ci-bas.



4.2 OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objectif général du concours est de stimuler le débat et l'intérêt pour la qualité des espaces publics à Montréal. Il permettra aux professionnels et aux étudiants, qui peuvent s'ils le souhaitent faire équipe avec tous types de créateurs et de concepteurs, de proposer leur vision d'un espace à créer qui pourra enrichir la compréhension et la vision des multiples possibilités d'intervention dans la ville. Globalement, la tenue du concours vise à :

- Favoriser l'émulation et la participation des professionnels, des étudiants et les échanges avec les créateurs et des concepteurs de divers domaines;
- Stimuler les débats et l'intérêt pour la qualité des lieux publics à Montréal dans la population montréalaise;
- Générer des idées pouvant nourrir la conception éventuelle d'un ou de plusieurs lieu(x) public(s);
- Réfléchir sur la signification et l'usage d'un espace public.

L'objectif spécifique du concours est d'explorer et d'illustrer les formes d'interventions autour de l'hypothèse d'un aménagement public, qui pourrait prendre forme dans le contexte du recouvrement et de la modification substantielle d'une infrastructure routière. Cet objectif comprend les volets suivants :

- Mettre en valeur la station de métro Champ-de-Mars et notamment la verrière réalisée par l'artiste de renommée internationale Marcelle Ferron;
- Affirmer la relation visuelle et fonctionnelle entre l'édicule du métro, le Champ de Mars et l'hôtel de ville et réciproquement;
- Renforcer les parcours piétonniers à partir de la station de métro vers le Vieux-Montréal, la Cité Administrative et la ville environnante;
- Créer un cadre public d'exception à Montréal, rendant justice à la présence de l'hôtel de ville;
- Constituer un cadre public confortable et attrayant public à proximité du futur CHUM;
- Relier le faubourg Saint-Laurent par des liens publics reconstitués au dessus de l'autoroute jusqu'à la rue Saint-Antoine;
- Participer à la séquence de lieux publics existants ou prévus dans l'axe est-ouest au dessus de l'autoroute Ville-Marie, soit : le square Victoria, la place Jean-Paul-Riopelle, le square Viger, l'esplanade de Radio-Canada, le square Papineau et la place du Pied-du-Courant.

5 CALENDRIER

PHASES	DATES
LANCEMENT	LUNDI 2 NOVEMBRE 2009
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	VENDREDI 15 JANVIER 2010
RÉCEPTION DES PROPOSITIONS	MERCREDI 10 FÉVRIER 2010
DÉLIBÉRATION DU JURY	8 ET MARDI 9 MARS 2010
ANNONCE DES LAURÉATS	MARS 2010
DIFFUSION	DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2010

6 INSCRIPTION

L'inscription au concours d'idées est gratuite et obligatoire. Le formulaire, disponible en ligne sur realisonsmontreal.com, doit être complété avant **15 janvier 2010 2009 à 17h00** (heure locale).

Nous acheminerons alors, par la poste, un disque compact comprenant tous les documents listés à l'annexe 7. Ceci constituera la confirmation d'inscription.

7 DOCUMENTS REQUIS POUR LA PROPOSITION

Les seuls documents qui doivent être fournis et déposés par un concurrent sont énumérés ci-après. Aucun document supplémentaire ne doit être soumis et toute dérogation à cette règle entraînera le rejet de la proposition.

Les documents doivent être soumis en format imprimé et numérique.

7.1 CODE D'IDENTIFICATION DU CONCURRENT OU DE L'ÉQUIPE CONCURRENTE

Chaque concurrent (individu ou équipe) doit créer un code d'identification du concurrent composé :

- dans le cas d'un concurrent professionnel, de la lettre P suivie d'un tiret et de 3 chiffres et de 2 lettres (par exemple : P-123AB)
- dans le cas d'un concurrent étudiant, de la lettre E suivie d'un tiret et de 3 chiffres et de 2 lettres (par exemple : E-123AB)

7.2 FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU CONCURRENT OU DE L'ÉQUIPE CONCURRENTE

Chaque concurrent (individuel ou en équipe) doit fournir le formulaire d'inscription dûment complété.

Ce formulaire, en plus d'être acheminé pour l'inscription au concours, devra être transmis avec l'ensemble des documents d'une manière anonyme, dans une enveloppe cachetée et opaque, de format 8 ½ x 11, sur laquelle n'apparaîtra aucune autre indication que le code d'identification du concurrent et qui ne permettra d'aucune manière d'identifier le nom des concurrents ou des membres de l'équipe concurrente.

7.2.1 FORMULAIRE D'INSCRIPTION CATÉGORIE PROFESSIONNEL (P)

Le formulaire d'inscription (annexe 1) complété incluant :

- le code d'identification du concurrent ;
- le nom du ou des participants formant l'équipe ;
- l'identification du représentant d'équipe et ses coordonnées postales et électroniques ;
- une preuve que le représentant de l'équipe est diplômé d'un programme universitaire reconnu en aménagement OU qu'il est membre d'un ordre ou d'une association professionnelle OU deux lettres de professionnels accrédités attestant qu'il a la reconnaissance de ses pairs.

Dans le cas où le formulaire comporte plusieurs pages, celles-ci devront être numérotées.

7.2.2 FORMULAIRE D'INSCRIPTION CATÉGORIE ÉTUDIANT (E)

Le formulaire d'inscription (annexe 2) complété incluant :

- le code d'identification du concurrent ;
- le nom du ou des participants formant l'équipe ;
- l'identification du représentant d'équipe et ses coordonnées postales et électroniques ;
- une preuve que le représentant de l'équipe est inscrit à temps plein dans un programme universitaire canadien reconnu en aménagement.

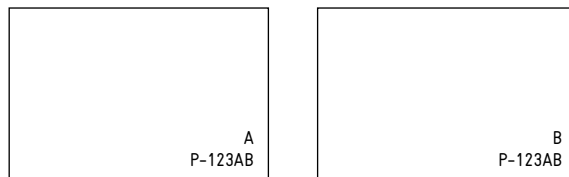
Dans le cas où le formulaire comporte plusieurs pages, celles-ci devront être numérotées.

7.3 DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET

Le dossier de présentation du projet doit comprendre les composantes décrites ci-après.

7.3.1 DEUX PANNEAUX DE PRÉSENTATION

Deux panneaux de format A1 (841 x 594mm ou 24 x 36 po). Ces panneaux doivent être montés sur un support léger d'une épaisseur de 5mm et présentés sur la longueur (en format paysage) de la manière suivante :



Panneau A : Démarche conceptuelle

Le panneau A comporte le code d'identification du concurrent et le titre de la proposition, situés en bas et à droite du panneau. Ce panneau expose la démarche conceptuelle du projet. Il devra inclure un texte en français d'un maximum de 500 mots expliquant et résumant la proposition. Les éléments inclus au panneau (schémas, diagrammes, croquis, photos, références, etc.) doivent permettre de comprendre les fondements et l'idée générale du projet.

NOTE Une copie du texte en anglais accompagnant les panneaux peut être jointe au dossier de candidature dans une pièce à part.

Panneau B : Représentation du projet

Le panneau B comporte le code d'identification du concurrent et le titre de la proposition, situés en bas et à droite du panneau. Ce panneau présente les dessins ou autres documents visuels représentant la forme du projet et permettant de comprendre et d'apprécier les effets et les ambiances proposés. Il devra au minimum comprendre un plan, une élévation, une coupe et une image tridimensionnelle (axonométrie, perspective, rendu 3D) aux échelles les mieux adaptées à la bonne compréhension du projet.

Dans l'optique d'une large diffusion, les méthodes de représentation utilisées doivent favoriser la compréhension du projet par le grand public.

7.3.2 REPRODUCTION FORMAT A3 DES PANNEAUX DE PRÉSENTATION

Une reproduction réduite sur support papier A3 (297 x 420mm ou 11 x 17po) des deux panneaux de présentation est requise.

7.3.3 VIDÉO OU ANIMATION 3D

Les concurrents doivent soumettre une vidéo ou une animation 3D d'une durée d'au maximum une (1) minute permettant de saisir les origines, le concept, les ambiances, les atmosphères ou la forme du projet. La vidéo ou l'animation 3D peut comprendre des sons ou de la musique mais pas de narration et la vidéo ou l'animation 3D selon le format choisi.

Les fichiers soumis doivent être lisibles par un des logiciels suivants :

- Quicktime
- Windows Media Player
- FlashPlayer

Les formats acceptés sont MOV, MPEG (.mpg) et AVI.

7.3.4 SUPPORT NUMÉRIQUE

Les concurrents doivent soumettre un DVD bien identifié par le code d'identification du concurrent ou de l'équipe concurrente (P-I 23AB ou E-I 23AB selon le cas) contenant tous les éléments en fichier de format pdf à 300 dpi et la vidéo ou l'animation 3D selon le format choisi.

Les fichiers contenus sur le DVD devront être identifiés comme suit :

- 09SCM_formulaire_P-I 23AB.pdf
- 09SCM_A_P-I 23AB.pdf
- 09SCM_B_P-I 23AB.pdf

- 09SCM_A_mini_P-I23AB.pdf
- 09SCM_B_mini_P-I23AB.pdf
- 09SCM_video_P-I23AB.mov, mpeg ou avi
- 09SCM_engtxt_P-I23AB.pdf (si applicable)

Tous les documents soumis doivent être anonymes. Les noms des concurrents ne doivent apparaître ni au recto ni au verso d'aucun document, ni dans la vidéo ou l'animation 3D. Par ailleurs, le code d'identification et la lettre identifiant le panneau doivent apparaître au recto de chacun des documents (en bas à droite des panneaux).

RAPPEL Les propositions doivent être rédigées en français.

Un avis de réception sera envoyé par courrier électronique au responsable de chaque équipe.

7.4 AVIS

Les propositions reçues seront examinées afin d'évaluer leur conformité au règlement du concours. Toute pièce présentée autre que celles stipulées ci-dessus sera écartée par le jury.

8 DATE LIMITE ET ADRESSE POUR L'ENVOI DES PROPOSITIONS

Afin de préserver l'anonymat durant tout le processus, tous les documents présentés seront identifiés uniquement par le code d'identification du concurrent.

Les propositions devront être postées ou déposés à l'adresse ci-après afin de les recevoir sur place avant le **mercredi 10 février 2010** (heure locale).

Concours d'idées
Aménagement des abords de la station Champ-de-Mars
A/S bureau Design Montréal
303, rue Notre-Dame est, 6^e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8

Les dossiers reçus ou postés après la date et l'heure de tombée ne seront pas acceptés.

8.1 AVIS

La Ville n'est aucunement responsable de quelque bris dommage, détérioration ou perte de la proposition d'un concurrent, quelle qu'en soit la forme, pendant que tel document transmis, déposé ou reçu par la Ville ou pendant qu'elle est en possession de celle-ci.

9 DROITS D'AUTEURS ET PROPRIÉTÉ

En déposant une proposition, tous les concurrents concèdent à la Ville, à titre gratuit, une licence non-exclusive, sans frais et sans limite de territoire pour la durée prévue à la Loi sur le droit d'auteur autorisant celle-ci à diffuser les résultats du concours, quel que soit le support utilisé, y compris sur Internet. La présente licence sera consentie à des fins non commerciales et d'archivage.

Tous les concurrents garantissent à la Ville qu'ils sont l'unique propriétaire ou l'utilisateur des droits d'auteur apparaissant dans les documents présentant leur proposition. Chaque candidat et chaque concurrent tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêt et frais.

10 JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Un jury composé de huit membres, acteurs reconnus provenant du domaine de l'architecture, de l'architecture de paysage et de l'aménagement urbain, aura le mandat d'évaluer les projets soumis au concours selon les critères relatés ci-dessous.

Les membres du jury sont les suivants :

Melvin Charney, architecte

Odile Decq, architecte et directrice, École Spéciale d'Architecture, Paris

Jacques Des Rochers, conservateur de l'art canadien, Musée des beaux-Arts de Montréal

Michel Dionne, architecte, Cooper, Robertson & Partners, New-York

Raphaël Fischler, urbaniste et professeur agrégé, School of Urban Planning, Université McGill

Mario Masson, architecte paysagiste, chef de division au Service du développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle, Ville de Montréal

Alessandra Ponte, professeure agrégée, École d'architecture, Université de Montréal

Philippe Poullaouec-Gonidec, architecte paysagiste, titulaire de la chaire UNESCO en paysage et en environnement de l'Université de Montréal

La présidence du jury sera assumée conjointement par les architectes et artistes de renommée internationale Melvin Charney (Montréal) et Odile Decq (Paris).

En cas d'empêchement d'un membre du jury, le comité de pilotage du concours a identifié Georges Adamczyk, professeur titulaire de l'Université de Montréal et chercheur au Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (L.e.a.p.), à titre de membre substitut.

10.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Dans l'évaluation de chacun des projets, les membres du jury tiendront compte, entre autres, des critères suivants :

- la mise en valeur de l'architecture et des verrières de la station de métro Champ-de-Mars;
- le renforcement des liens et des parcours piétonniers entre les abords de la station de métro et l'ensemble des lieux environnants;
- les qualités innovatrices et esthétiques du projet ainsi que l'ambiance engendrée par l'intervention.

Le jury ne voit que le code d'identification. Il n'a pas accès, durant toutes les délibérations, au nom des concurrents.

Si le jury n'est pas en mesure de recommander de lauréats, il en informe la Ville de Montréal et motive sa décision.

Les résultats du concours seront annoncés lors d'un événement d'annonce public en mars 2010.. Tous les concurrents seront informés des résultats en même temps et par courrier électronique. La décision du jury est sans appel.

A l'issue du concours, les conclusions des délibérations du jury seront consignées par le secrétaire du jury dans un rapport remis au bureau Design Montréal.

11 PRIX

Une bourse globale de 50 000\$ sera distribuée aux lauréats du concours.

De cette somme les prix seront répartis comme suit :

Dans la catégorie « professionnel », une bourse globale de 40 000 \$

Premier prix : \$20 000.

Deuxième prix : \$12 500.

Troisième prix : \$7 500.

Dans la catégorie « étudiant », une bourse globale de 10 000 \$

Premier prix : \$5 000.

Deuxième prix : \$3 000.

Troisième prix : \$2 000.

Toutefois, le jury est souverain et peut réaffecter l'allocation des bourses à sa convenance, en respectant cependant les enveloppes globales préétablies pour les catégories professionnel (40 000 \$) et étudiant (10 000 \$).

Des mentions spéciales peuvent également être accordées et ce, à la discrétion du jury.

12 DIFFUSION

Afin de susciter auprès du public un intérêt quant à l'objet et aux résultats du concours, et à rendre justice aux efforts des concurrents, la Ville de Montréal vise à diffuser les propositions admises dans le cadre de ce concours, selon les modalités qui restent à définir et qui pourraient comprendre :

- une exposition publique
- dans le cadre d'un colloque ou d'une conférence, un échange des concurrents ou des lauréats avec le public
- diverses formes de publication, soit sous formes d'articles dans des publications spécialisées ou généralistes, ou dans le cadre d'un ouvrage spécifique
- sur un site Internet dédié à la diffusion des propositions

Le concours d'idée n'est pas un engagement à réaliser le projet lauréat mais bien un processus de création et de réflexion.

13 QUESTIONS ET RÉPONSES

Tout concurrent souhaitant obtenir un complément d'information au présent règlement doit envoyer ses questions par courrier électronique au bureau Design Montréal (info@realisonsmontreal.com) **avant le vendredi 15 janvier 2010**. Les questions et les réponses seront diffusées sur le site realisonsmontreal.com en date du 11 décembre 2009 puis du 15 janvier 2010. Les questions peuvent être rédigées en français ou en anglais toutefois, les réponses seront en français.

14 AIDE-MÉMOIRE DES DOCUMENTS REQUIS POUR LA PROPOSITION

Les candidatures doivent être en français.

Une candidature complète doit comprendre **tous** les éléments suivants :

- 1 Formulaire d'inscription rempli et signé dans une enveloppe scellée portant le code d'identification du concurrent ou de l'équipe**
 - Avec pour les professionnels :
 - une preuve que le représentant de l'équipe est diplômé d'un programme universitaire reconnu en aménagement OU qu'il est membre d'un ordre ou d'une association professionnelle OU deux lettres de professionnels accrédités, attestant qu'il a la reconnaissance de ses pairs.
 - Pour les étudiants :
 - une preuve que le représentant de l'équipe est inscrit à temps plein dans un programme universitaire canadien reconnu en aménagement
- 2, 3 Deux panneaux de présentation imprimés au format A1, montés sur support léger et identifiés au recto par le code d'identification du concurrent ou de l'équipe**
 - Panneau A : Démarche conceptuelle
 - Panneau B : Représentation du projet
- 4, 5 Un imprimé format A3 de ces mêmes panneaux A et B**
- 6 Un DVD comprenant**
 - En document pdf,
 - le formulaire d'inscription rempli
 - les panneaux A et B en format A1
 - les panneaux A et B en format A3
 - Le document vidéo ou 3D format .mov, .mpeg ou .avi
 - Ces documents doivent être identifiés tel que prescrit au point 6.3.4

Tout document supplémentaire à la liste ci-haut ne sera pas pris en compte par le jury.

Le seul document supplémentaire qui peut être pris en compte par le jury est la traduction en anglais, **sur un document à part**, du texte au panneau A. Ce texte doit être transmis avec les panneaux.

Toute candidature qui ne contient pas tous les documents listés ci-haut, toute candidature qui contienne des panneaux ou des dossiers qui ne soient pas conformes par leur dimension ou leur format de sauvegarde électronique sera **automatiquement disqualifiée**.

ANNEXE 1

FICHE D'INSCRIPTION CONCURRENT CATÉGORIE PROFESSIONNEL (P)

CODE D'IDENTIFICATION
DU CONCURRENT

REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

2^{ÈME} MEMBRE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

3^{ÈME} MEMBRE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

4^{ÈME} MEMBRE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

5^{ÈME} MEMBRE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

N'oubliez pas de mettre en pièce jointe une preuve que le représentant de l'équipe est diplômé d'un programme universitaire reconnu en aménagement OU qu'il est membre d'un ordre ou d'une association professionnelle OU deux lettres de professionnels accrédités attestant qu'il a la reconnaissance de ses pairs.

Nous signifions par la présente notre intention de participer au concours d'idées Aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars.

DATE

SIGNATURE

DU REPRÉSENTANT

RAPPEL Pour l'inscription, le formulaire en ligne (realisonsmontreal.com) doit être rempli avant le vendredi 15 janvier 2010. Le formulaire ci-présent, rempli et signé, doit être transmis sous scellé avec tous les autres documents avant mercredi 10 février 2010 (avant 17h00, heure locale).

ANNEXE 2

FICHE D'INSCRIPTION CONCURRENT CATÉGORIE ÉTUDIANT (E)

CODE D'IDENTIFICATION
DU CONCURRENT

REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

2^{ÈME} MEMBRE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

3^{ÈME} MEMBRE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

4^{ÈME} MEMBRE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

5^{ÈME} MEMBRE

NOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

N'oubliez pas de mettre en pièce jointe une preuve que le représentant de l'équipe est inscrit à un programme universitaire canadien reconnu en aménagement.

Nous signifions par la présente notre intention de participer au concours d'idées Aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars.

DATE

**SIGNATURE
DU REPRÉSENTANT**

RAPPEL Pour l'inscription, le formulaire en ligne (realisonsmontreal.com) doit être rempli avant le vendredi 15 janvier 2010. Le formulaire ci-présent, rempli et signé, doit être transmis sous scellé avec tous les autres documents avant mercredi le mercredi 10 février 2010 (avant 17h00, heure locale).

ANNEXE 3

EXTRAIT DU PLAN D'URBANISME DE MONTRÉAL, 2004. VILLE DE MONTRÉAL

Problématique

Construite au cours des années 1970 pour assurer une desserte rapide et efficace au Centre, l'autoroute Ville-Marie traverse un secteur hautement stratégique bordé par le Quartier international, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, le faubourg Saint-Laurent et le faubourg Québec. L'aménagement en tranchée d'une portion de l'autoroute occasionne une rupture dans le cadre bâti et dans le tracé de plusieurs rues nord-sud entre les rues Saint-Urbain et Sanguinet. À cet égard, les aménagements du Quartier international, qui ont permis de mettre en valeur l'un des secteurs les plus déstructurés du Centre, offrent un exemple éloquent des retombées positives générées par le recouvrement d'une portion de la même autoroute.

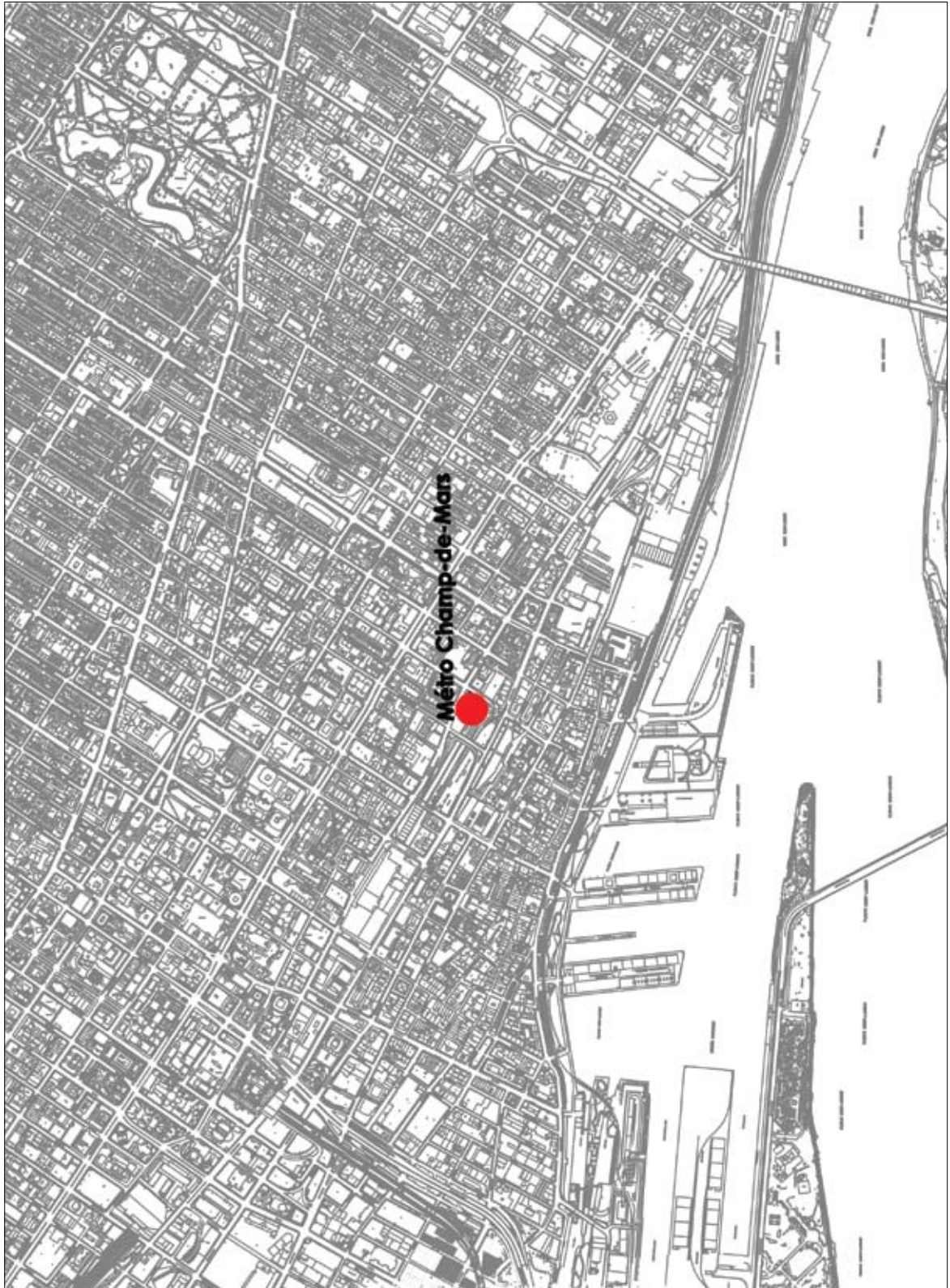
Le square Viger assure la continuité des rues et de la trame urbaine. Toutefois, son aménagement, entièrement fermé sur lui-même, en fait un lieu souvent perçu comme peu sécuritaire. De plus, son encadrement par l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine, qui font office de voies de service à fort débit de circulation, le rend difficile d'accès et diminue son attrait.

Le secteur offre ainsi un environnement peu convivial où l'on retrouve plus de six hectares de terrains vacants dont le développement est vital pour l'image et la cohésion du Centre. Cet environnement contraint, entre autres, les piétons à se déplacer dans des conditions souvent inconfortables. Le tunnel peu attrayant aménagé pour relier la station de métro Champ-de-Mars à la rue Saint-Antoine en offre un bon exemple. L'aménagement d'une bande cyclable bidirectionnelle à même le trottoir ouest de la rue Berri contribue d'ailleurs à cet inconfort. En outre, cette bande cyclable n'assure pas une visibilité adéquate des cyclistes depuis l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine.

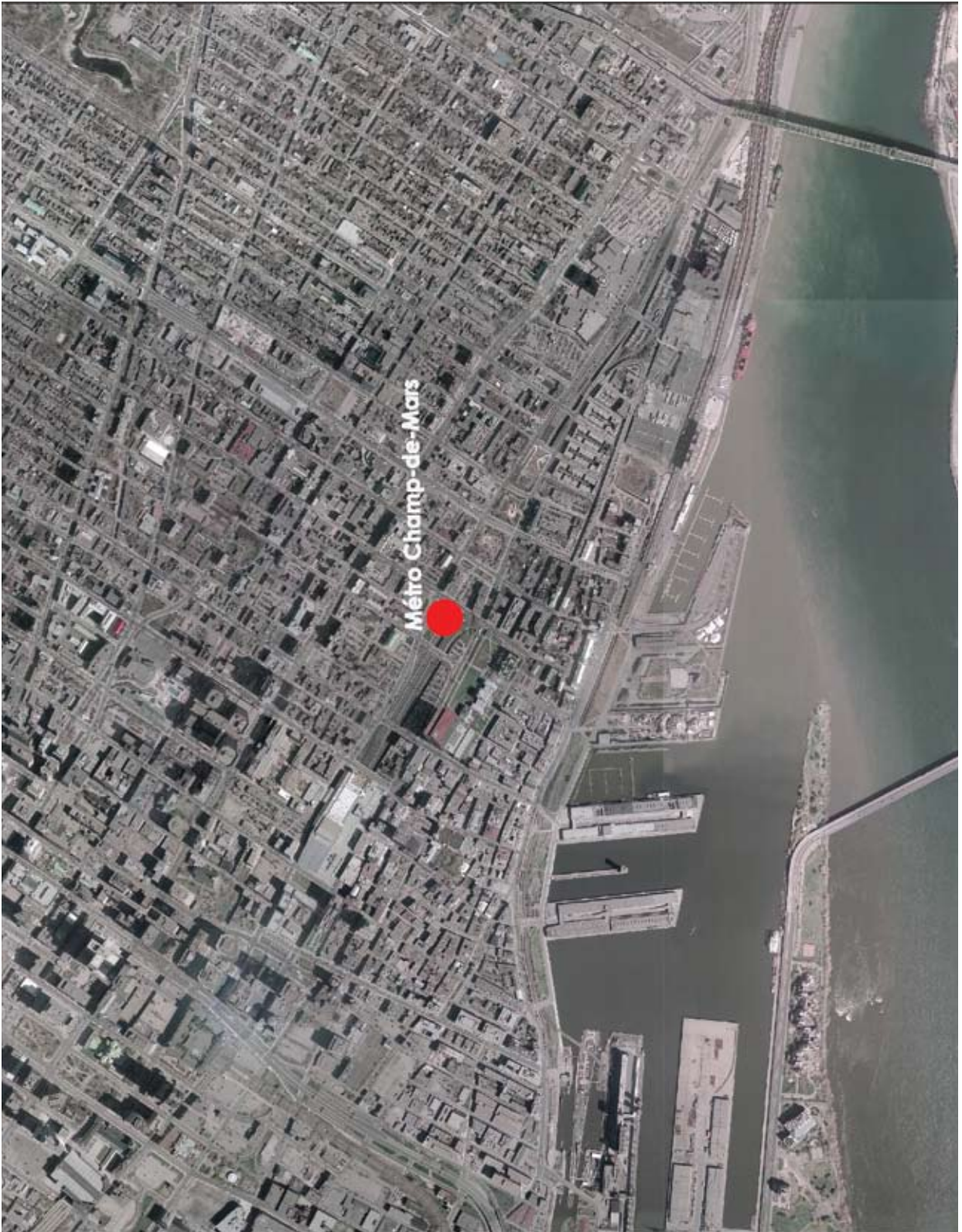
Balises d'aménagement

- 1 Viser le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Saint-Urbain et Sanguinet, et le développement immobilier de cet espace ainsi que des sites adjacents.
- 2 Rétablir la continuité de certaines rues nord-sud, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine.
- 3 Poursuivre la mise en valeur du Quartier international, de la Cité administrative, du faubourg Saint-Laurent et du faubourg Québec.
- 4 Réaménager le square Viger afin d'améliorer sa relation avec le milieu avoisinant et d'accroître sa visibilité depuis les rues adjacentes.
- 5 Réaménager l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine pour offrir davantage de confort aux piétons (encadrement, aménagement, sécurité).
- 6 Éliminer le tunnel piéton entre la station de métro Champ-de-Mars et la rue Saint-Antoine.
- 7 Revoir la configuration de la piste cyclable de la rue Berri de manière à accroître la sécurité pour ses usagers.

ANNEXE 5
CARTOGRAPHIE



ANNEXE 6
ORTHOPHOTO



ANNEXE 7

LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES LORS DE L'INSCRIPTION

CD CONCOURS CHAMP-DE-MARS

1 FICHIERS-DWG

Cartographie

- CHM-CARTO.dwg
- CHM-CARTO.pdf

MNT+Batiment3D

- MNT+Batiment3D.dgn
- MNT+Batiment3D.dwg

Ortho-Photo

- CHM-ORTHOphoto.dwg
- CHM-ORTHOphoto.pdf
- CHM-ORTHOphoto-A0-2000.pdf
- CHM-ORTHOphoto-A0-4000.pdf
- 299-5039.ecw à 301-5042.ecw -12 fichiers

Note : extension ecw compatible avec AUTOCAD MAP

2 VUES-CHAMP-DE-MARS

- PLAN-Vues-Champ-de-Mars.pdf
- INDEX-Vues-Champ-de-Mars.pdf

JPG-Vues-Champ-de-Mars

- 01 > 25-Vues-Champ-de-Mars.jpg (25 fichiers)

JPG-Vues-Panoramique-Champ-de-Mars

A-Vue-Pan-Champ-de-Mars

- A-1 > A-4-Vue-Pan-Champ-de-Mars.jpg (4 fichiers)

B-Vue-Pan-Champ-de-Mars

- B-1 > B-5-Vue-Pan-Champ-de-Mars.jpg (5 fichiers)

C-Vue-Pan-Champ-de-Mars

- C-1 > C-3-Vue-Pan-Champ-de-Mars.jpg (3 fichiers)

D1-Vue-Pan-Champ-de-Mars

- D1-1 > D1-6-Vue-Pan-Champ-de-Mars.jpg (6 fichiers)

D2-Vue-Pan-Champ-de-Mars

- D2-1 > D2-4-Vue-Pan-Champ-de-Mars.jpg (4 fichiers)

E-Vue-Pan-Champ-de-Mars

- E-1 > E-4-Vue-Pan-Champ-de-Mars.jpg (4 fichiers)

F-Vue-Pan-Champ-de-Mars

- F-1 > F-2-Vue-Pan-Champ-de-Mars.jpg (2 fichiers)

3 CARTES-HISTORIQUES

- Carte-Historique-1717-Léry.pdf
- Carte-Historique-1809-1813-Plan-Charland-Montréal.pdf
- Carte-Historique-1907-Pinsonneault-1907.pdf
- Carte-Historique-1949-VdMontréal-Service d'urbanisme.pdf

ANNEXE 8

LIENS INTERNET SUGGÉRÉS

Bureau du patrimoine de la toponymie et de l'expertise:

www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1560,1723376&_dad=portal&_schema=PORTAL

Centre d'histoire de Montréal:

www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2497,3090371&_dad=portal&_schema=PORTAL

Société de transport de Montréal:

www.stm.info/metro/index.htm
www.stm.info/en-bref/savoirplus.htm

Arrondissement Ville-Marie:

www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=87,1425295&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal - Statistiques:

www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076,2453911&_dad=portal&_schema=PORTAL

Site du Vieux-Montréal:

www.vieux.montreal.qc.ca

Réalisons Montréal
Ville UNESCO de design

Shuko Montréal

Concours d'idées pour l'aménagement
des abords de la station de métro
Champ-de-Mars

Ville de Montréal
bureau Design Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Canada

info@realisonsmontreal.com
realisonsmontreal.com

REALISONS
MONTREAL
.COM

PRODUCTEUR

Montréal 
Ville UNESCO de design